

Sujet : Comment la préservation de l'environnement est-elle devenue un problème public ?

**Extrait du Programme scolaire
Regards croisés**

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
Quelle action publique pour l'environnement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit. - Comprendre que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale). - En prenant l'exemple du changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> - connaître les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement : réglementation, marchés de quotas d'émission, taxation, subvention à l'innovation verte ; comprendre que ces différents instruments présentent des avantages et des limites, et que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique ; - comprendre qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays.

Exploitation possible des documents

Document 1	<ul style="list-style-type: none"> - Ce document montre à la fois les divergences et les évolutions des opinions des parlementaires et du public quant à l'origine des désordres climatiques. Ainsi, les parlementaires apparaissent moins certains de l'origine du dérèglement climatique que la population, mais ils en ont aussi une explication davantage « naturelle ». Le document montre en outre la progression chez les parlementaires, comme pour l'ensemble de la population, de l'attribution d'une origine connue (effet de serre) aux désordres climatiques, même si cette progression se fait à des niveaux différents. En effet, chez les parlementaires, la part de ceux qui attribuent les désordres climatiques à l'effet de serre est passée, entre 2003 et 2010, de 21 % à 34 % (+13 points de pourcentage, et une augmentation de 62 %), tandis que dans la population totale cette part passait de 35 % à 50 % (+15 points, mais une augmentation de « seulement » 43 %). - Ce document permet de montrer que la préservation de l'environnement fait l'objet de perceptions différentes et parfois antagonistes, notamment entre les décideurs publics et les citoyens. Il montre en outre que ces perceptions ne sont pas figées mais qu'elles évoluent sous l'effet des débats publics.
Document 2	<ul style="list-style-type: none"> - Ce document montre que les questions environnementales ont été mises à l'agenda politique gouvernemental en France depuis les années 1970, de la création d'un ministère spécifique dans les années 1970 au Grenelle de l'environnement en 2007. Il atteste donc que, par le biais de la politique gouvernementale, les questions d'environnement ont fait l'objet d'une institutionnalisation croissante. - Par ailleurs, le paragraphe consacré à la phase d'ouverture (2007) illustre le fait que la politique environnementale relève de l'analyse de l'action publique plus que de politique publique au sens strict, à savoir que les décisions publiques en matière d'environnement sont le produit d'interactions entre les autorités et d'autres acteurs sociaux (patronat, syndicats, association). Il peut être mis en lien avec le document 4, qui précise cet aspect des choses.
Document 3	<ul style="list-style-type: none"> - Ce document porte sur le traitement médiatique (par deux chaînes de télévision) du changement climatique entre 1997 et 2006. Il montre que la médiatisation de cette question a globalement progressé, mais que les dimensions principalement mises en avant ne sont pas toujours les mêmes. En effet, pendant les quatre dernières années, la part réservée au traitement des conséquences est toujours supérieure à la moyenne 1997-2006, alors que, sur la même période, la part réservée au traitement des solutions est toujours inférieure à la moyenne 1997-2006.

	<ul style="list-style-type: none"> - Ce document permet de rappeler que tout problème public fait l'objet d'une médiatisation. Celle-ci n'est pas neutre quant à la façon dont elle rend compte d'un problème public : par exemple, les JT s'attachent davantage aux conséquences qu'aux causes du dérèglement climatique. - Ce document peut être mis en lien avec le document 1 : la médiatisation croissante du dérèglement climatique peut en partie (mais en partie seulement) expliquer l'évolution des opinions de la population et des parlementaires sur cette question.
Document 4	<ul style="list-style-type: none"> - Ce document présente la composition des acteurs du Grenelle de l'environnement. Il en montre la diversité mais aussi les poids inégaux : les autorités publiques centrales mais aussi locales apparaissent largement dominantes, totalisant presque la moitié des intervenants. Parmi les acteurs privés, les employeurs ont un poids conséquent : un peu moins du tiers des acteurs. À l'inverse, les associations environnementales ou non n'en regroupent que 10 % environ. - Ce document permet de mettre en lumière la multiplicité des acteurs de l'action publique mais aussi leur poids inégal, ce qui peut ne pas être sans effet sur les politiques mises en œuvre. En outre, le « Grenelle de l'environnement » permet d'illustrer la mise à l'agenda politique, ici gouvernemental, des questions environnementales. Il peut être mis en relation avec le document 2.

Problématique possible

Un problème public se construit par l'interaction de différents acteurs dont l'objectif est de faire triompher leur point de vue dans le débat public et de peser sur l'action publique. Pour répondre à la question posée, on peut donc se demander par quels processus les questions environnementales ont pris, ces dernières années, une place grandissante dans le débat public, faisant de la préservation de l'environnement l'un des enjeux de l'action publique.

Proposition de plan détaillé

I) Les questions environnementales se constituent comme problème dans le débat public	II) Les questions environnementales prennent place dans l'agenda politique et deviennent un enjeu de l'action publique
A) Nommer le problème de la préservation de l'environnement et le catégoriser	A) La préservation de l'environnement devient incontournable politiquement et est mise à l'agenda politique
<ul style="list-style-type: none"> • Avant de faire problème, il faut que les cadres de perception (<i>frame</i>) des questions environnementales soient configurés (acteurs, responsabilités, solutions éventuelles, évaluation des préjudices, etc.). Les documents 1 et 2 permettent d'illustrer ce point. • Mais ces cadres de perception ne sont pas uniques et sont parfois antagonistes (document 1) : ils font l'objet de débats publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois devenue un problème public, la préservation de l'environnement devient un problème politique. • Sa médiatisation croissante (document 3) rend incontournable ce problème pour les décideurs politiques (documents 1 et 2) et aboutit à sa mise à l'agenda (ex. : Grenelle de l'environnement).
B) La préservation de l'environnement comme enjeu du débat public	B) La mise à l'agenda politique national et international de la préservation de l'environnement aboutit à différentes formes d'action publique
<ul style="list-style-type: none"> • Les questions environnementales deviennent un problème public par l'action d'entrepreneurs de cause d'origines multiples (document 4) qui peuvent faire évoluer les opinions (document 1). • Ce problème fait l'objet de luttes et de conflits entre ces différents acteurs (notion « d'arène ») amenant à une légitimation croissante du problème de la préservation de l'environnement (documents 1 et 3). 	<ul style="list-style-type: none"> • Cette mise à l'agenda politique se traduit par la création d'institutions et par la mise en place de politiques publiques à l'échelle nationale (document 2 et 4). • Le Grenelle de l'environnement (document 4), comme le protocole de Kyoto ou la Cop21, illustre, tant sur le plan national qu'international, la volonté de mettre en place des politiques publiques d'envergure.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.

ÉPREUVE COMPOSÉE

PROPOSITION DE CORRIGÉ

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Question : En quoi la consommation engagée peut-elle être comprise comme une forme d'engagement politique ?

Réponse possible

- La consommation engagée peut être définie comme l'ensemble des actes qui traduisent la volonté des citoyens d'exprimer et de défendre des principes éthiques, sociaux ou politiques dans le cadre de leur consommation de biens et de services.
- En cela, elle est une forme d'engagement politique quand elle poursuit, au-delà d'un objectif individuel, un objectif collectif qui vise à modifier l'ordre social et à exercer une influence sur les différentes formes de pouvoir, incitant notamment le pouvoir politique à légiférer.
- La consommation engagée peut s'appuyer sur des acteurs (associations et collectifs de consommateurs, économie sociale et solidaire, labels...), défend des causes (qualité de la nourriture, respect de l'environnement, défense du bien-être animal, respect de normes sociales...), mobilise un répertoire d'actions (consommation de produits bio et/ou de circuits courts, boycotts de produits...).

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Extrait du programme scolaire Sociologie et science politique

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?	<ul style="list-style-type: none">- Savoir distinguer la mobilité sociale intergénérationnelle des autres formes de mobilité (géographique, professionnelle).- Comprendre les principes de construction, les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.- Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle) ; comprendre que la mobilité peut aussi se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociales (fluidité sociale) et qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide.- À partir de la lecture des tables de mobilité, être capable de mettre en évidence des situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement, et de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes et de celles des femmes.- Comprendre comment l'évolution de la structure socioprofessionnelle, les niveaux de formation et les ressources et configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale.

Question 1 : Comparez la mobilité observée des femmes et des hommes par rapport à leur père pour l'année 2015. (2 points)

Réponse possible

- En 2015, la mobilité sociale observée par rapport au père est plus forte pour les femmes que pour les hommes. On constate que près de 70 % des femmes connaissent une mobilité sociale, ce qui représente 5 points de plus que pour les hommes.
- La mobilité non verticale n'est pas significativement différente (23,3 % pour les femmes contre 22,6 % pour les hommes).
- C'est donc essentiellement la structure de la mobilité verticale qui diffère selon qu'on est un homme ou une femme. Les femmes connaissent plus fréquemment une mobilité descendante qu'ascendante par rapport à leur père (25 % contre 21,8 %), alors que, chez les hommes, la mobilité sociale ascendante est près de 2 fois (1,84) plus forte que la mobilité descendante.
- Les hommes connaissent proportionnellement plus souvent une situation de mobilité ascendante (27,6 %) que les femmes (21,8 %), soit un écart de 5,8 points.

Question 2 : À l'aide du document et de vos connaissances, expliquez l'évolution des situations de déclassement. (4 points)

Réponse possible

- Dans ce document, on peut assimiler le déclassement social à la dernière ligne du tableau, qui traite de la mobilité descendante. Ainsi, on constate que le déclassement est un phénomène qui touche davantage les femmes, comme le montre la réponse à la question 1.

- Le déclassement des hommes et celui des femmes connaissent la même évolution. Il augmente à chaque nouvelle génération. Ainsi, entre 1977 et 2015, la part du déclassement social s'accroît de 7,4 points chez les femmes et de 7,8 points chez les hommes. En pourcentage d'augmentation, la hausse est même plus significative pour les hommes : la part des hommes qui connaissent un déclassement fait plus que doubler entre 1977 et 2015 (+108 %), alors qu'elle n'augmente « que » de 42 % pour les femmes, qui restent néanmoins largement plus déclassées que les hommes en 2015.

Parmi les explications de cette progression relative des situations de déclassement, on peut avancer :

- la généralisation des diplômes dans les nouvelles générations en raison de la massification scolaire, qui produit un plus grand nombre de candidats aux meilleures positions sociales. Cette transformation sociale coexiste avec le recul d'une mobilité structurelle ascendante qui favorisait autrefois l'accès aux meilleures positions sociales et qui désormais tarit le réservoir de postes dans les catégories de « cadres » ou de « professions intermédiaires ». Ainsi, le nombre d'individus en mesure d'occuper le haut de l'espace social augmente plus vite que les possibilités d'y accéder ;

- l'avènement d'une démocratisation scolaire, certes relative, mais qui permet une meilleure fluidité sociale. La place des enfants des catégories favorisées est alors plus souvent contestée par des enfants des catégories populaires. Le déclassement des uns n'est alors que la contrepartie de la promotion des autres. C'est ce que l'on peut constater à travers le poids de la mobilité sociale ascendante qui progresse en même temps que le déclassement, de façon modérée pour les hommes (+4,1 points de 1977 à 2015 soit +17 %) et plus marquée pour les femmes (+9,1 points sur la même période, soit +71 %).

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez les effets induits par le commerce international sur les inégalités entre les pays et au sein des pays.

Extrait du programme scolaire Science économique

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?	- Comprendre les effets induits par le commerce international : gains moyens en termes de baisse de prix, réduction des inégalités entre pays, accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays ; [...]

Exploitation possible des documents

Document 1	Ce document montre l'évolution relative du PIB par habitant de plusieurs pays de 1980 à 2018 sous la forme d'indices, le PIB par habitant au niveau mondial constituant la base 100. On constate globalement un resserrement des écarts relatifs de PIB par habitant entre pays : <ul style="list-style-type: none">- France/Chine : x16,5 en 1980 à x3,7 en 2018- France/ Corée du Sud : x2,08 en 1980 à x1,14 en 2017
Document 2	Depuis les années 1990, les inégalités de niveaux de vie : <ul style="list-style-type: none">- baissent entre les pays : écart réduit de moitié entre France ou Allemagne et Chine ou Inde ;<ul style="list-style-type: none">o avec le développement du commerce mondial (apport de revenus et de produits moins chers), la mobilité du capital (hausse et rentabilité des investissements) et celle du travail (emplois et revenus) croissent, et les innovations se diffusent (source de compétitivité, de pouvoir d'achat, de croissance) ;- augmentent au sein de nombreux pays, à l'image des États-Unis où elles explosent ;<ul style="list-style-type: none">o le développement du commerce mondial modifie la répartition des revenus au sein des pays, car des activités se déplacent des économies développées vers les économies émergentes, d'où des pertes d'emplois et de revenus pour les

	moins qualifiés alors que les revenus les plus élevés augmentent, tirés notamment par les revenus du capital.
Document 3	<p>Ce document montre l'évolution de la part du revenu national détenue par les 10 % des personnes les plus riches entre 1980 et 2015.</p> <p>On constate que cette part augmente partout, avec des rythmes cependant différents selon les pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 34 % à 48 % aux États-Unis (+14 points), - de 27 % à 41 % en Chine (+14 points), - de 28 % à 34 % en Europe (+6 points). <p>Ces données indiquent une augmentation des inégalités de revenu au sein des pays sur la période.</p>

Raisonnement possible

Le commerce international (importations et exportations de biens et de services) favorise la réduction des inégalités de niveaux de vie entre pays insérés dans les échanges mondiaux.

- On constate un rapprochement des PIB par habitant entre pays qui font du commerce entre eux. Ainsi, l'écart relatif de PIB par habitant (base 100 monde) entre la France et la Chine est passé d'un coefficient multiplicateur de 16,5 à 3,7 de 1980 à 2018. Il est en revanche divisé par 2 entre la France et la Corée du Sud durant la même période (document 1).
- Le commerce international augmente les niveaux de vie en stimulant la compétitivité, les revenus et le pouvoir d'achat, en permettant une meilleure allocation des ressources en capital et en travail, et en diffusant les innovations (document 2).
- La réduction des inégalités économiques s'accompagne d'une baisse des inégalités sociales entre pays, en matière d'espérance de vie ou d'éducation par exemple.

Cependant, le commerce international accroît les inégalités de revenus au sein des pays insérés dans les échanges.

- On constate que la part du revenu national détenu par les 10 % des personnes les plus riches entre 1980 et 2015 a augmenté dans un certain nombre de pays commerçant entre eux, comme aux États-Unis (de 34 % à 48 %, soit +14 points), en Chine (de 27 % à 41 %, soit +14 points), ou en Europe (de 28 % à 34 %, soit +6 points) (document 3).
- Le développement du commerce mondial modifie en effet la répartition des revenus au sein des pays, car des activités se déplacent des économies développées vers les économies émergentes, d'où des pertes d'emplois et de revenus pour les moins qualifiés, alors que les revenus les plus élevés augmentent, tirés par les revenus du capital.
- Des effets d'agglomération (économies d'échelle externes liées à la proximité spatiale de nombreuses firmes) renforcent ces inégalités, que les pays soient développés ou non.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.